

dans son rapport que le conseil du trésor n'a rejeté aucune de ses décisions depuis la dernière session.

DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Par M. l'ORATEUR:

Présentation par la commission royale du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse de certaines réclamations contre le gouvernement fédéral.

Par l'honorable M. ROBB:

Relevé des compagnies d'assurance du Canada pour l'année écoulée le 31 décembre 1925.

Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'année écoulée le 31 décembre 1925.

Par l'honorable M. KING (au nom de M. Stewart):

Rapport annuel du département des Mines pour l'année financière écoulée le 31 mars 1926.

Rapport du surintendant général des Affaires indiennes; aussi rapport annuel du département des Affaires indiennes pour l'année financière écoulée le 31 mars 1926.

Règlements concernant les Indiens jusqu'au 23 novembre 1926.

Rapport du surintendant général des Affaires indiennes sur l'annulation des ventes ou des baux, conformément aux Statuts du Canada de 1924, chapitre 47, article 4.

Liste des Indiens à qui le droit de suffrage a été accordé durant l'année financière écoulée le 31 mars 1926.

Par l'honorable M. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Relevé indiquant les décrets du Conseil approuvés depuis le dernier rapport et sous le régime de la loi des terres de la couronne; de la loi des réserves forestières et des parcs fédéraux; de la loi des arpentages fédéraux et des règlements touchant les arpentages; de l'administration, disposition et direction des terres de la couronne dans la zone des chemins de fer de la Colombie-Anglaise, ainsi qu'un résumé de ces décrets.

Par l'honorable M. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Relevé montrant les permis d'importer de l'alcool dans les territoires du Nord-Ouest, conformément aux prescriptions des Statuts révisés, chapitre 62, article 88, 1906.

Par l'honorable M. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du Pacifique-Canadien durant l'année écoulée le 30 septembre 1926 avec les noms des acquéreurs conformément au chapitre 9, article 8, 49 Victoria.

Par l'honorable M. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Rapport en vertu de l'article 7. La loi d'assainissement, 9-10 Georges V, montrant les argents reçus de la location des Terres Fédérales.

Par l'honorable M. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Ordonnance passée durant la période se terminant le 9 décembre 1926 conformément aux prescriptions de l'article 11, chapitre 62, Statuts révisés du Canada, Loi des Territoires du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. CARDIN—Rapports du département de la Marine et des Pêcheries au sujet de la location de quais et brise-lames, péages et droits de quaiage, primes sur la pêche et règlements touchant la radiotélégraphie.

Par l'honorable M. MOTHERWELL—Rapport du ministre de l'Agriculture pour le Canada, pour l'année écoulée le 31 mars 1926.

Rapport du directeur des fermes expérimentales pour l'année écoulée le 31 mars 1926.

Règlements sous les prescriptions de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux, article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

RESERVES DES INDIENS

L'hon. J. H. KING (au nom du ministre de l'Intérieur)—Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur d'informer la Chambre, au nom du ministre de l'Intérieur, qu'il n'y a eu aucune remise sur les terres vendues dans les réserves indiennes au cours de l'année financière écoulée le 31 mars 1926. En son nom encore, je désire avertir la Chambre qu'on n'a adopté aucun règlement d'irrigation sous le régime de l'article 57 du chapitre 61 des Statuts révisés. Le ministre de l'Intérieur désire aussi faire savoir à la Chambre qu'on n'a approuvé aucun décret du conseil relativement au régime des eaux dans la zone ferroviaire aux termes de la loi de 1913, chapitre 45, article 4.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI TENDANT A ABOLIR LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL ET A ETABLIR UN BUREAU D'EXAMINATEURS

M. SEGUIN demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) tendant à modifier la loi du service civil. Il dit:

(Texte) Monsieur l'Orateur, l'objet de ce projet de loi est d'abolir la commission du service civil telle qu'elle existe aujourd'hui, pour laisser simplement subsister un bureau d'examineurs pour juger de la compétence des aspirants aux emplois civils et de ceux qui devront avoir des promotions.